Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_32_BUREAU-DE

**-DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE**

**COUESNON MARCHES DE BRETAGNE**
**Parc d'Activités Coglais St Eustache**
**ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH**
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 21
Votants : 17
Présents : 17
Absent représenté :

Date de la convocation : 3 juillet 2026
Date d'affichage : 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet, à quatorze heures trente, les membres du Bureau Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de réunion du siège social « Parc d'Activités Coglais Saint Eustache » St Etienne en Coglès – 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Pascal HERVE.

**Etaient présents :**
Monsieur Pascal HERVE, Monsieur Rodolphe HAMEAU, Monsieur Bertrand MALLET, Madame Virginie ELSHOUT, Monsieur Gaëtan DUBREIL-JARDIN, Monsieur Guy LE GONNIDEC, Monsieur Olivier SOURDIN, Monsieur David RETORE, Monsieur Olivier GAIGNE, Madame Huguette GARNIER,
Madame Morgane BOULIERE, Madame Ferrnande-Raymonde LOHIER, Monsieur Christian NGUYEN, Monsieur Laurent BOURDIN, Monsieur Pascal REGNAULT, Monsieur Loic BATTAIS, Monsieur Loeiz RAPINEL,

**Absentes excusées** : Madame Laetitia MEIGNAN, Madame Delphine LEMOINE

**Absents :** Monsieur Thomas JANVIER, Monsieur Aymar DE GOUVION SAINT CYR,

Formant la majorité des membres en exercice.

**AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

**2026_32_BUREAU_020_3.3 : Convention de mise à disposition Ancienne Trésorerie Antrain - Angélus**

Monsieur le Président, présente aux membres du Bureau Communautaire une nouvelle demande de la part de l'association « Le cœur du Village » de disposer de la cour, du garage et des sanitaires de l'ancienne trésorerie à Antrain pour différents week-ends pendant l'été. Ils avaient pu utiliser les lieux à l'occasion de la fête de la musique.

Association : « Le cœur du Village » dont le siège social est situé 7 rue de la Filanderie à Antrain 35 560 VAL COUESNON. Cette association a pour objet : Bar, Brasserie, Glacier, petite et grande restauration, événements spéciaux, salon de thé, boutique, locations meublées

Local sollicité : L'ancienne trésorerie de Val Couesnon 4 rue du Général Lavigne – Antrain – 35 560 VAL COUESNON. Le bâtiment est la propriété de la commune de Val Couesnon. Un bail emphytéotique lie actuellement la commune et la communauté de commune pour ce bâtiment, ce bail prendra fin au 31/12/2027.

L'association utilisera uniquement la cour, le garage et les sanitaires.

Durée de la convention : jusqu'au 31 aout 2026, chaque week-end du vendredi au dimanche

Redevance : 50 € par week-end – l'association prendra à sa charge les compteurs et abonnements eau et électricité

Vu la délibération de délégation de pouvoirs 2026_84 du 5 mai 2026 déléguant au Bureau Communautaire la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260709-2026_32_BUREAU-DE

**Monsieur le Président propose :**

- **D'autoriser la signature d'une convention d'occupation précaire de la cour et des sanitaires de l'ancienne trésorerie située 4 rue du Général Lavigne – Antrain – 35 560 VAL COUESNON au profit de l'association « Le cœur du Village » dont les modalités sont présentées ci-dessus,**

- **De préciser que le preneur de des locaux devra justifier des assurances nécessaires,**

- **De lui donner tout pouvoir dans l'exécution de la présente délibération**

**Vu l'exposé de Monsieur le Président,**

**Après en avoir délibéré,**

**Le Bureau Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Président telle que présentée ci-dessus.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**
**LE PRESIDENT**
**PASCAL HERVE**